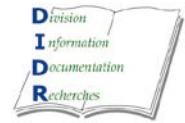


TCHAD



9 mai 2018



L'attaque rebelle sur N'Djamena (28 janvier - 3 février 2008)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. L'alliance de l'opposition armée et l'offensive sur N'Djamena	3
1.1. Une opposition armée rassemblée	3
1.2. Une opération militaire rebelle sur la capitale d'une ampleur inédite	3
1.2.1. Une progression sans obstacle de la colonne rebelle sur N'Djamena	3
1.2.2. L'armée tchadienne échoue dans sa tentative de stopper les rebelles à Massaguet	4
2. La bataille de N'Djamena (2-3 février 2008)	5
2.1. La journée du 2 février.....	5
2.2. La journée du 3 février.....	5
2.3. Les forces rebelles se retirent	6
2.4. La rivalité entre les chefs rebelles scelle l'échec de l'offensive sur N'Djamena ...	6
3. Le bilan des combats	7
3.1. Un lourd bilan humain et matériel	7
3.2. Exactions imputables aux forces rebelles	7
Bibliographie	8

Résumé : L'offensive rebelle sur la capitale tchadienne – Le déroulement de la bataille de N'Djamena – Un lourd bilan humain et matériel – Exactions imputables aux forces rebelles

Abstract: The rebel attack on the Chadian capital – The unfolding of the N'Djamena's battle – An heavy human and material cost – Human rights violations by the rebel forces

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. L'alliance de l'opposition armée et l'offensive sur N'Djamena

1.1. Une opposition armée rassemblée

Le **12 décembre 2007**, l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD) de Mahamat Nouri, le Rassemblement des forces pour le changement (RFC) de Timane Erdimi et l'Union des forces pour la démocratie et le développement-Fondamentale (UFDD-F) d'Abdelwahid Aboud Makaye, trois des quatre principaux mouvements de l'opposition armée au régime tchadien, annoncent leur alliance au sein du mouvement de la Résistance nationale¹.

Cette alliance de l'opposition armée au régime tchadien n'est pas une première en la matière. Toutefois, les tentatives précédentes ont connu à chaque fois des durées d'existence relativement courtes, allant de quelques semaines à plusieurs mois². Il ne s'agit pas non plus de la première offensive rebelle de grande ampleur sur la capitale. En **avril 2006**, le Front uni pour le changement (FUC) avait lancé une offensive éclairée sur N'Djamena, laquelle avait été repoussée *in extremis* par l'armée tchadienne grâce au soutien militaire français³.

1.2. Une opération militaire rebelle sur la capitale d'une ampleur inédite

1.2.1. Une progression sans obstacle de la colonne rebelle sur N'Djamena

28 janvier

Entre 200 et 300 véhicules des forces de l'UFDD, de l'UFDD-F et du RFC pénètrent sur le territoire tchadien depuis le Soudan, où ces mouvements disposent de bases. La colonne rebelle, forte de près de 3 000 hommes, prend la direction de la capitale tchadienne située à quelques 800 kilomètres de la frontière soudanaise⁴.

Fortement armés par le Soudan, les forces rebelles font montre d'une coordination interne d'un niveau inédit. Cette apparente unité tiendra jusqu'à l'entrée à N'Djamena⁵.

30 janvier

En fin de journée, les rebelles atteignent Oum Hadjer, ville située à 550 kilomètres à l'Est de N'Djamena⁶.

La Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008⁷ ne fait état d'aucune exaction commise par les

¹ United Nations, Security Council, *Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad*, S/2008/215, 01/04/2008.

² International Crisis Group, *Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, Rapport Afrique N°144, 24/09/2008.

³ Jérôme TUBIANA, *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité*, Small Arms Survey, avril 2008.

⁴ *France 24*, « N'Djamena aux mains des rebelles », 02/02/2008.

⁵ International Crisis Group, 24/09/2008.

⁶ *Jeune Afrique*, « La bataille de N'Djamena », 11/02/2008.

⁷ Commission d'enquête, composée entre autres d'observateurs internationaux et d'organisations indépendantes de la société civile, mise en place par les autorités tchadiennes afin d'enquêter sur ces événements. La FIDH et ses organisations membres au Tchad, la Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH) et l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH), ont salué le travail de cette Commission et se sont félicitées de la publication du rapport par les autorités tchadiennes.

forces rebelles à l'encontre des populations civiles à Oum Hadjer. Elle y dénonce seulement le saccage de bâtiments publics⁸.

Le même jour, de nombreux pick-up de l'armée soudanaise quittent N'Djamena en direction de l'Est à la rencontre des rebelles. L'armée sécurise les principales voies d'accès menant à la capitale⁹.

31 janvier

Le président Idriss Déby part pour le front à la tête d'une colonne de 250 véhicules. Les rebelles continuent leur progression vers la capitale et sont à Ati, à 400 kilomètres de N'Djamena¹⁰. La Commission d'enquête n'a relevé aucune atteinte aux personnes commises par les rebelles dans cette localité¹¹.

Plus tard dans la journée, les rebelles atteignent Massakory, à environ 150 kilomètres au Nord-Est de N'Djamena. Des combats opposent forces gouvernementales et rebelles le lendemain, **1^{er} février**, à Garat Talata. Les dégâts sont importants, quelques civils sont blessés par des balles perdues et l'on compte 111 combattants des deux camps tués¹².

1.2.2. L'armée tchadienne échoue dans sa tentative de stopper les rebelles à Massaguet

1^{er} février

L'armée tchadienne tente de stopper les rebelles à Massaguet, à 80 kilomètres à l'Est de N'Djamena. Après un premier affrontement qui tourne à l'avantage des forces gouvernementales au Nord de Massaguet, les rebelles finissent par prendre le dessus. Le chef d'état-major tchadien, le général Daoud Soumaïn, est tué. La situation devient très compliquée pour Idriss Déby entouré de sa seule garde rapprochée. Informés de la fréquence sur laquelle Idriss Déby communique avec ses troupes, les rebelles sont au courant de tous ses déplacements sur le terrain. Le président tchadien échappe de peu à une capture et se résout à faire retraite vers sa capitale. Quelques heures plus tard, Idriss Déby remonte au front à la tête de seulement soixante-dix véhicules¹³.

D'après la Commission d'enquête, aucune perte civile n'est à déplorer. Par contre, les affrontements ont fait plus de 200 morts parmi les combattants, en majorité des militaires tchadiens¹⁴.

⁸ Rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

⁹ *France 24*, « Face aux rebelles, l'armée fortifie la capitale », 31/01/2008; *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

¹⁰ *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

¹¹ Rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

¹² *Ibid.*

¹³ *France 24*, « N'Djamena aux mains des rebelles », 02/02/2008; *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

¹⁴ Rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

2. La bataille de N'Djamena (2-3 février 2008)

2.1. La journée du 2 février

À l'aube, les rebelles tchadiens entrent dans N'Djamena par l'avenue Nimeiri au Nord et le carrefour de la route de Kousséri au Sud-Est. Ils s'enfoncent dans la ville en direction de la Présidence par le boulevard Pompidou au Nord et l'avenue Mobutu au Sud-Est. Un premier accrochage se déroule près de la gendarmerie. Vers 9 heures, la colonne rebelle entrée par le Nord atteint l'avenue Charles-de-Gaulle, l'artère commerçante de la capitale. A 800 mètres au bout de cette avenue se trouve la place de l'Indépendance qui jouxte la Présidence. Un char bloque l'accès de la place aux pick-up rebelles¹⁵. Dans certains quartiers, l'arrivée des rebelles est saluée par la population¹⁶.

Les rebelles entrés par le Sud-Est ont, quant à eux, pour objectif les locaux de la Radio Nationale Tchadienne (RNT). En milieu de matinée, leur progression est arrêtée sur l'avenue Mobutu par un char. A 13 heures, les rebelles tentent un nouvel assaut par les rues adjacentes à l'avenue Charles-de-Gaulle. Les combats à l'arme lourde sont violents mais l'attaque est repoussée¹⁷.

A la mi-journée, les combats se font nettement moins intenses. En fin de journée, les forces rebelles se replient sur le palais du 15-janvier au Nord-Est de la ville. Elles contrôlent l'ensemble de la ville, à l'exception du quartier de la Présidence où est retranché Idriss Déby. Les forces loyalistes ont réussi à élargir le périmètre de sécurité autour du palais présidentiel¹⁸.

L'incapacité des forces rebelles à prendre la zone de l'aéroport sécurisée par la présence dissuasive de l'armée française, restée neutre dans les combats, a constitué un moment décisif dans la bataille de N'Djamena en faveur des forces loyalistes¹⁹.

Dans la soirée, un accord de cessez-le-feu est accepté, grâce à la médiation du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, par le général Mahamat Nouri, le principal chef de la rébellion et leader de l'UFDD²⁰.

2.2. La journée du 3 février

En dépit de l'accord de cessez-le-feu conclu la veille, les rebelles reprennent l'offensive dès 6 heures du matin et concentrent leur action sur l'avenue Mobutu avec pour objectifs les locaux de la RNT et la Présidence. Le tank loyaliste posté sur l'avenue est contraint de se replier, ce qui permet aux rebelles de s'emparer des locaux de la Radio détruits par un incendie²¹.

Les rebelles continuent leur avancée, traversent le rond-point de l'Union et se heurtent aux forces loyalistes dans la zone de l'hôpital central, où Idriss Déby a concentré ses blindés et son artillerie. Les rebelles essayent de passer par le grand marché afin de contourner ce verrou. Ils sont pris pour cible par un hélicoptère de combat, ayant pu décoller de la base militaire de l'aéroport, dont les tirs provoquent l'incendie des lieux. Malgré les combats, des centaines d'habitants du quartier se ruent pour piller les

¹⁵ *Jeune Afrique*, 11/02/2008; International Crisis Group, 24/09/2008.

¹⁶ *France 24*, « Situation confuse autour du palais », 02/02/2008.

¹⁷ *Jeune Afrique*, 11/02/2008; International Crisis Group, 24/09/2008.

¹⁸ *France 24*, « N'Djamena aux mains des rebelles », 02/02/2008; *France 24*, « Situation confuse autour du palais », 02/02/2008; *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

¹⁹ *France 24*, « L'issue des combats reste incertaine », 03/02/2008.

²⁰ *France 24*, « Le chef des rebelles accepte un cessez-le-feu », 03/02/2008.

²¹ *France 24*, « L'issue des combats reste incertaine », 03/02/2008; *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

échoppes. Les forces loyalistes continuent de résister dans la zone de l'hôpital et contraignent les rebelles à se replier en début d'après-midi²².

2.3. Les forces rebelles se retirent

Le **3 février**, en fin de journée, une colonne rebelle, forte d'environ une centaine de véhicules, se replie à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de N'Djamena²³.

Dans la crainte d'une nouvelle offensive rebelle sur la capitale, des dizaines de milliers de civils se réfugient au Cameroun voisin, dans la ville de Kousseri²⁴.

D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 30 000 Tchadiens se sont réfugiés de l'autre côté du fleuve, pour moitié à Kousseri, pour échapper aux combats ou par crainte de leur reprise. Ils étaient nombreux à avoir fait leur retour à N'Djamena dans les jours qui suivirent la fin des affrontements²⁵.

Le **4 février**, les rebelles s'emparent de Mongo, à environ 400 kilomètres à l'Est de la capitale, avant de se diriger vers Am Timan, situé 200 kilomètres plus à l'Est. Les forces des mouvements RFC et UFDD rejoignent ensuite leurs bases en territoire soudanais. Le **5 février**, les combats cessent entre les rebelles et l'armée tchadienne²⁶.

2.4. La rivalité entre les chefs rebelles scelle l'échec de l'offensive sur N'Djamena

Selon l'*International Crisis Group* (ICG), la rivalité entre l'UFDD de Mahamat Nouri et le RFC de Timane Erdimi apparaît comme l'une des raisons de l'échec de l'offensive rebelle sur la capitale tchadienne, les deux leaders ayant été incapables de s'accorder sur l'identité du successeur d'Idriss Déby en cas de victoire²⁷.

Cette offensive rebelle sur N'Djamena a représenté une menace très sérieuse pour le régime d'Idriss Déby. Mais, le président tchadien est parvenu à la surmonter en grande partie du fait de l'incapacité des rebelles à coordonner sérieusement leurs forces. L'UFDD constituant la force militaire la plus importante, Timan Erdimi et Abdelwahid Aboud Makaye ont accepté de laisser la présidence à Mahamat Nouri, l'UFDD-F et le RFC se partageant, en contrepartie, les principaux ministères. Le refus de Mahamat Nouri d'accepter les termes de cet accord a décidé les deux autres mouvements à cesser les combats²⁸.

²² France 24, « Les combats ont repris à N'Djamena », 03/02/2008; France 24, « L'issue des combats reste incertaine », 03/02/2008; *Jeune Afrique*, 11/02/2008.

²³ United Nations, Security Council, 01/04/2008.

²⁴ IRIN, « Refugees flooding into Cameroon », 04/02/2008.

²⁵ IRIN, « Les réfugiés de N'Djamena craignent toujours de rentrer chez eux », 15/02/2008.

²⁶ United Nations, Security Council, 01/04/2008.

²⁷ International Crisis Group, 24/09/2008.

²⁸ Jérôme TUBIANA, *Laisser tomber les rebelles : Dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Small Arms Survey, 03/2011.

3. Le bilan des combats

3.1. Un lourd bilan humain et matériel

Dans son rapport, la Commission nationale d'enquête fait état de 977 tués (dont 730 à N'Djamena), de 1758 blessés (dont 1323 à N'Djamena), de 32 viols déclarés et de 380 détenus enregistrés (militaires et civils confondus)²⁹.

Un article de *Jeune Afrique* parle de près de 400 soldats des forces loyalistes et d'environ 500 rebelles tués dans les combats³⁰.

La violence des combats à l'arme lourde explique ce lourd bilan humain, ainsi que l'importance des dégâts matériels. Les quartiers de la capitale les plus touchés sont ceux de Moursal, Sabangali dans l'Est et ceux de Diguél et Abéna au Sud. Les affrontements ont été accompagnés de nombreux pillages commis par les différentes parties ainsi que par la population civile³¹.

3.2. Exactions imputables aux forces rebelles

La Commission nationale d'enquête rappelle que les rebelles, au même titre que les forces loyalistes, se sont rendues coupables d'« exactions constitutives de violations tant des dispositions du droit national que de celles des instruments juridiques internationaux dûment ratifiés par le Tchad ». La Commission impute aux combattants des forces rebelles la responsabilité de faits graves, à savoir de viols, d'actes de torture, d'extorsion de fonds, de détentions arbitraires et encore d'incendies volontaires³².

Au cours de leur retraite, les rebelles s'en sont pris de manière systématique aux symboles de l'Etat en détruisant de nombreux édifices publics. Les atteintes aux personnes, de l'avis même de la Commission, semblent avoir été de nature limitée et la conséquence d'un phénomène de désobéissance des soldats rebelles³³.

En outre, les victimes civiles de la bataille de N'Djamena ont principalement résulté des bombardements et tirs des hélicoptères de l'armée tchadienne, notamment dans la zone du marché central alors tenue par les rebelles³⁴.

²⁹ Rapport de la Commission nationale d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

³⁰ *Jeune Afrique*, « Ce jour-là : le 15 février 2008, Idriss Déby Itno décrète l'état d'urgence après la bataille de N'Djamena », 15/02/2008.

³¹ Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), *Tchad : Audition de la FIDH auprès de la Commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences*, 28/06/2008.

³² Rapport de la Commission nationale d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

³³ *Ibid.*

³⁴ Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), *Tchad : Audition de la FIDH auprès de la Commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences*, 28/06/2008; Rapport de la Commission nationale d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

Bibliographie

Dernière consultation en date du 07/05/2018

Institutions internationales

United Nations, Security Council, *Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad*, S/2008/215, 01/04/2008.

http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2008/215

Rapports

Jérôme TUBIANA, *Laisser tomber les rebelles : Dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Small Arms Survey, 03/2011.

<http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP-25-Local-and-Regional-Dimensions-Chad-Sudan-Rapprochement-french.pdf>

International Crisis Group, *Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, Rapport Afrique N° 144, 24/09/2008.

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/chad-new-conflict-resolution-framework>

Rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences, 31/07/2008.

<https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapportcommissiondenquete.pdf>

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), *Tchad : Audition de la FIDH auprès de la Commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et ses conséquences*, 28/06/2008.

<https://www.fidh.org/IMG/pdf/AuditionFIDHjuin08Final-1.pdf>

Jérôme TUBIANA, *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité*, Small Arms Survey, avril 2008.

<http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP-12-Chad-Sudan-Proxy-War-french.pdf>

Médias

IRIN, « Les réfugiés de N'Djamena craignent toujours de rentrer chez eux », 15/02/2008.

<http://www.irinnews.org/node/240394>

Jeune Afrique, « Ce jour-là : le 15 février 2008, Idriss Déby Itno décrète l'état d'urgence après la bataille de N'Djamena », 15/02/2008.

<http://www.jeuneafrique.com/530290/politique/ce-jour-la-le-15-fevrier-2008-idriss-deby-itno-decrete-letat-durgence-apres-la-bataille-de-ndjamena/>

Jeune Afrique, « La bataille de N'Djamena », 11/02/2008.

<http://www.jeuneafrique.com/117596/archives-thematique/la-bataille-de-n-djamena/>

IRIN, « Refugees flooding into Cameroon », 04/02/2008.

<http://www.irinnews.org/news/2008/02/04-0>

France 24, « Le chef des rebelles accepte un cessez-le-feu », 03/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080203-le-chef-rebelles-accepte-cessez-le-feu-tchad>

France 24, « Les combats ont repris à N'Djamena », 03/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080203-combats-ont-repris-a-ndjamena-tchad>

France 24, « L'issue des combats reste incertaine », 03/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080203-lissue-combats-reste-incertaine-tchad>

France 24, « N'Djamena aux mains des rebelles », 02/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080202-ndjamena-mains-rebelles-tchad>

France 24, « Situation confuse autour du palais », 02/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080202-situation-confuse-autour-palais-presidentiel-tchad>

France 24, « Situation confuse autour du palais », 02/02/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080202-situation-confuse-autour-palais-presidentiel-tchad>

France 24, « Face aux rebelles, l'armée fortifie la capitale », 31/01/2008.

<http://www.france24.com/fr/20080131-face-rebelles-larmee-fortifie-capitale-tchad>